

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 avril 2003
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 22 avril 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de Coordonnateur des Ambassadeurs de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à New York, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport de la Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (MICECI) sur la situation au 15 avril 2003 (annexe I) ainsi que l'examen des besoins opérationnels par le commandant de la Force en mars 2003 (annexe II), aux fins de distribution comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Nana **Effah-Apenteng**



**Annexe I de la lettre datée du 22 avril 2003,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Ghana
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Objet : Rapport de situation MICECI au 15 avril 2003

I. Résumé

La période écoulée sur les deux derniers mois correspond à la fin de la mise sur pied de la Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (MICECI) et à sa prise de responsabilité tactique au niveau de la ligne de cessez-le-feu (LCLF) en lieu et place des forces françaises.

S'appuyant sur une légitimité internationale incontestable, acceptée par l'ensemble des parties au conflit, en parfaite symbiose avec la force française Licorne, la MICECI a commencé d'emblée sa mission sécuritaire en l'inscrivant aussi bien au niveau de la séparation des ex-belligérants au centre du pays qu'au niveau de la sécurisation des instances gouvernementales de réconciliation à Yamoussoukro et à Abidjan.

Ayant participé avec un succès reconnu à ces actions complexes et sensibles de protection de personnalités, ayant organisé plusieurs rencontres multipartites plaçant les adversaires d'hier autour de la table pour régler le plus tôt possible les problèmes divers liés à la démarche générale de normalisation, ayant connu l'épreuve du feu sur la LCLF avec une réaction appropriée dès le 2 avril en secteur I (secteur du sous-groupement béninois), la MICECI s'est affirmée très vite comme un acteur majeur du processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire.

Cette force largement multinationale existe, elle est pleinement opérationnelle, elle prouve chaque jour son impartialité, son utilité, sa valeur et ses facultés d'adaptation. Son problème majeur est aujourd'hui celui de la pérennité de son financement, pour lequel aucune certitude n'existe pour le moment au-delà de la fin du mois d'avril. Son avenir, une fois le défi de son financement relevé, pourrait consister, après renforcement, à développer le spectre de ses actions sur le terrain pour aider au retour à la normalité au sens large en République de Côte d'Ivoire, s'occupant ainsi de la sécurisation des échanges économiques et du désarmement des éléments indésirables dans une situation apaisée de retour au droit.

II. La MICECI existe désormais et elle arrive au bon moment

Le 29 mars 2003, à l'École de maintien de la paix de Zambakro qui abrite de manière fort symbolique son centre d'opérations (CO), la MICECI prenait solennellement la responsabilité de la surveillance de l'accord de cessez-le-feu au niveau de la LCLF. Cette cérémonie de TOA (transfert d'autorité) réunissait, de manière illustrative, avec Licorne et la MICECI, les deux forces ayant un mandat de la communauté internationale pour favoriser le retour à la paix de l'ensemble des composantes de la société ivoirienne. Cette cérémonie de TOA concrétisait par son éclat singulier la somme d'efforts considérables ayant permis la mise sur pied d'une force interafricaine de 1 300 hommes, issus de cinq nations contributrices sur la base d'une remarquable homogénéité numérique. Cette montée en puissance a été

laborieuse, comme c'est toujours le cas dans un contexte multinational, mais elle constitue un indéniable succès avec un rapport coût-efficacité remarqué dans les cercles internationaux.

Au moment où les logiques contradictoires des camps de la paix et de la guerre semblent continuer de s'affronter au sein même de toutes les forces en présence, il est particulièrement nécessaire de manifester avec la MICECI une approche interafricaine exempte de tout bilatéralisme et une volonté sous-régionale forte, toutes deux propres à jalonner le chemin exigeant du retour à la paix.

III. Un personnel compétent au moral élevé

Grâce aux efforts consentis par les pays contributeurs, les 1 300 hommes de la MICECI forment un ensemble humain et militaire de grande qualité, dont l'expérience variée en matière d'opérations de maintien de la paix (OMP) est un atout considérable. Nombreux sont ceux qui ont suivi des cycles de formation ou des stages au sein de structures à vocation internationale, que ce soit en Afrique ou en France. Nombreux sont ceux qui ont participé à des exercices interafricains montés par les grands partenaires internationaux, France, États-Unis, Grande-Bretagne. Nombreux, enfin, sont les officiers ayant en commun des cours d'application, d'état-major ou de l'enseignement militaire supérieur. Le bilinguisme de la MICECI, loin de lui poser un problème, enrichit la Force jusqu'au niveau des PC de cultures militaires et opérationnelles variées, qui sont un atout pour s'imposer à des factions très divisées et pour travailler éventuellement par la suite avec des interlocuteurs du monde entier dans le cadre de l'ONU. Forts de la légitimité et de la reconnaissance internationale de leur action, les militaires de la MICECI ont conscience de l'importance de leur mission au service de leurs frères ivoiriens et en tirent une réelle fierté professionnelle.

IV. Une logistique globalement satisfaisante

Après une phase de montée en puissance rendue naturellement difficile en raison de la multiplicité des pays contributeurs (CEDEAO, France, États-Unis, Grande-Bretagne, Belgique), des acteurs civils et militaires (ministères de la défense, des affaires étrangères, ambassades, sociétés civiles sous contrat), des procédures propres à chaque pays, mais aussi de l'étendue et des contraintes de la zone de déploiement (plus de 400 kilomètres au niveau de la LCLF) et de l'élongation des lignes (250 kilomètres entre Abidjan et Yamoussoukro), la logistique de la MICECI commence à trouver son rythme de croisière propre et bénéficie en outre, chaque fois que possible, de l'aide de la force Licorne. Le pays hôte, la République de Côte d'Ivoire, semble également honorer de mieux en mieux ses responsabilités en la matière (mise à disposition de locaux et de véhicules).

Les principaux efforts à prononcer doivent à présent l'être dans les domaines du soutien santé, des transmissions et de la bureautique protégées.

V. Le contexte d'emploi de la MICECI

Bien qu'assumant ses responsabilités tactiques depuis seulement quelques semaines, la MICECI possède déjà une solide expérience du suivi et de la gestion de la crise ivoirienne. Cela est dû à l'ensemble des mesures anticipatrices prises, désignation précoce du COMANFOR, participation de cette autorité au comité de suivi, mise sur pied au plus tôt de son état-major, envoi de détachements

précurseurs, reconnaissances de zones, tuilage et préparation du déploiement avec les unités de Licorne. Toutes ces mesures ont permis que, dès le TOA, le COMANFOR possède son appréciation autonome de la situation locale. Cette appréciation peut se résumer ainsi :

- Sur le terrain, un calme relatif et trompeur semble régner, mais le feu couve toujours. Des signes d'apaisement existent à Abidjan, le couvre-feu a été repoussé, les manifestations de rue violentes ont diminué, mais des entraves à la circulation des forces Licorne et des actions de rackets sont très souvent observées. Au niveau de la LCLF, des tentatives d'infiltration des Forces nouvelles vers le sud ont encore lieu sur toute la largeur de la ligne (observations faites en secteurs I et V). Il faut, de l'autre côté, négocier pied à pied contre une forme de grignotage vers le nord de la part de certains éléments des Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et prévenir un usage immodéré et particulièrement contre-productif des hélicoptères MI-24. Le problème de l'ouest ivoirien, s'il n'est pas directement celui de la Force MICECI, est cependant lourd d'un risque bien réel de contagion. Les incidents les plus récents montrent qu'à la moindre étincelle, nombreux sont ceux qui sont prêts à souffler sur les braises;
- Sur le plan politique, la méfiance est reine chez les dirigeants de toutes les parties prenantes. L'ambiance sécuritaire paranoïaque des conseils de ministres ou de défense est à cet égard des plus illustrative. La désignation, la venue à Abidjan, le logement et la mise au travail des ministres des Forces nouvelles restent à ce jour marqués par toutes les peurs, les rumeurs et les arrière-pensées, qu'il faut combattre par le comportement exemplaire d'une force de sécurisation impartiale comme la MICECI. En outre, quand les négociations avancent, il faut songer à se méfier des petits chefs « militaires » (on en trouve dans tous les camps) qui pourraient se sentir trahis ou dépossédés de leur aura de chef de bande rurale ou de meute urbaine.

VI. Les premières opérations de la MICECI

Alors même qu'elle n'était ni encore déployée ni complète en effectifs, la MICECI était déjà sollicitée, dès le 11 mars, pour participer aux côtés des forces de l'ordre ivoiriennes et de la force Licorne à la difficile mission de sécurisation des conseils de défense et des conseils des ministres se déroulant à Yamoussoukro. Il s'agissait d'opérations sensibles dans un contexte de méfiance exacerbée, nécessitant une préparation et une coordination complexes, consommatrices d'effectifs importants, alors que l'essentiel de la force achevait sa mise sur pied. Le calme, le professionnalisme et l'expérience des éléments engagés ont été remarqués par l'ensemble des protagonistes et soulignés dans la presse.

Sitôt après le TOA du 29 mars, la Force était confrontée à son premier incident armé au niveau de la localité de Bediala, en secteur I. L'occasion a été ainsi bien involontairement donnée à la MICECI de faire montre tout à la fois de sa détermination à traiter à niveau les incidents, de sa discipline de feu et de comportement et de sa parfaite cohérence tactique avec les éléments français de Licorne intervenus à sa demande, conformément aux procédures opérationnelles convenues entre les deux commandants de force, pour contribuer à la gestion en désescalade de l'affaire.

Enfin, à nouveau, bien avant le TOA et grâce au parrainage opérationnelle assuré au cours d'une longue période de reconnaissances et de tuiage avec les unités Licorne, la MICECI s'est très tôt engagée, avec son style propre, dans un processus de rencontre des autorités civiles et militaires locales et de celles des forces en présence, processus destiné à poursuivre une démarche générale de décrispation des attitudes. Après les réunions bilatérales MICECI-Forces armées nationales de Côte d'Ivoire et MICECI-Forces nouvelles, ce sont des réunions tripartites qui commencent d'être organisées avec un relatif succès si l'on veut bien mesurer le poids du contentieux existant entre Forces armées nationales de Côte d'Ivoire et Forces nouvelles.

VII. Les problèmes non résolus de la MICECI

La satisfaction d'avoir franchi l'étape primordiale de la montée en puissance et du TOA ne doit pas éluder les faiblesses actuelles de la Force.

C'est d'abord le sous-dimensionnement humain et technique du niveau politico-militaire d'Abuja qui pénalise la planification stratégique et le soutien que cet échelon doit assurer au profit de la Force. Toute action correctrice visant à pallier cette déficience (par exemple : mission SHIRBRIG; mise en place de conseillers par des nations alliées et amies, de la CEDEAO ou non) devra être encouragée par le Secrétariat exécutif. La visite récemment menée au sein de la Force par une mission venue d'Abuja est à cet égard une excellente chose.

On ne peut ensuite éluder le fait que, manifestement, la MICECI atteint, dès le TOA, le maximum de ce qu'elle peut prétendre faire avec ses effectifs actuels de 1 300 hommes. Les études faites au sein de la CEDEAO de porter à 3 205 hommes cette force, pour lui conférer de nouvelles capacités, devront être prises en compte d'une manière ou d'une autre par la communauté internationale.

C'est enfin le manque de visibilité sur le financement qui est manifestement le problème majeur. Si rien n'est entrepris à court terme, la force sera en cessation de financement à la fin du mois d'avril. En attendant, il est extrêmement difficile de mener une planification budgétaire efficace en l'absence de visibilité sur le poste ressources. Cela aboutit à des choix à courte vue, à réagir sans jamais pouvoir anticiper, à faire face à la seule contingence, ce qui engendre manifestement des surcoûts.

VIII. Les perspectives d'avenir de la MICECI

L'avenir de la MICECI, s'il reste à financer, n'est pas à inventer. Dans le cadre de la résolution 1464 et des Accords de Linas-Marcoussis, tout est écrit et n'attend que mise en application.

Dans ce sens, la Force produit un effort particulier à organiser des réunions bilatérales, puis multilatérales avec les factions et parties pour les asseoir ensemble autour de cas concrets à résoudre localement. Il est ainsi possible de mettre sur la table les problèmes de circulation des biens et des personnes, de réouverture de relais téléphoniques, d'horaires des marchés. L'idée générale est de faire accepter une zone tampon, devenant ensuite une zone de confiance. Cela permettra d'éviter la résurgence brutale de la crise, de mettre de la distance entre les hommes en armes, de faciliter la circulation civile et économique. Cette réouverture de couloirs humanitaires et/ou économiques est largement initiée en certains endroits et devrait

connaître sous peu un avatar positif avec la remise en circulation du train Abidjan-Ouagadougou. Regroupement et désarmement sont des sujets qui restent à l'ordre du jour du processus de règlement de crise, mais dont la mise en oeuvre ne peut se concevoir qu'après le franchissement d'un seuil psychologique majeur en matière de sécurité et de sentiment de sécurité.

IX. Conclusion

En conclusion, le COMFORCE de la MICECI insiste sur le caractère opérationnel désormais avéré de sa force pour remplir la mission dont elle a été chargée, sur le caractère remarquablement multinational et efficace de sa mise sur pied, sur son rapport coût-efficacité des plus élogieux et sur l'exigence qu'il y a donc maintenant au niveau international de lui assurer financièrement un avenir au service de la paix et de la réconciliation en République de Côte d'Ivoire.

**Annexe II de la lettre datée du 22 avril 2003,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Ghana
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais]

**Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire
Examen des besoins opérationnels
présenté par le commandant de la Force – mars 2003**

Références

- A. Rapport du Groupe de travail spécial en date du 3 février 2003.
- B. Rapport final de la cinquième réunion de la Commission de défense et de sécurité, tenue à Accra les 4 et 5 mars 2003.

Introduction

1. À la suite de la signature, le 24 janvier 2003, de l'Accord de Linas-Marcoussis en France et de l'adoption de la résolution 1464 (2003) du Conseil de sécurité, en date du 4 février 2003, dans laquelle le Conseil, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, autorisait la Force de la CEDEAO et les forces françaises en Côte d'Ivoire à jouer un rôle dans l'imposition de la paix, il est devenu nécessaire d'examiner les aspects des opérations de la Mission de paix qui paraissaient diverger des dispositions de l'Accord et de la résolution du Conseil de sécurité.
2. À sa cinquième réunion tenue les 4 et 5 mars 2003 à Accra, la Commission de défense et de sécurité a pris certaines décisions (voir le récapitulatif de la référence B). Le 6 mars 2003, le Président de la CEDEAO a tenu une réunion extraordinaire à Accra avec les chefs de toutes les forces politiques ivoiriennes qui a abouti à un changement rapide de la situation politique en Côte d'Ivoire. Par la suite, il est devenu nécessaire d'examiner les opérations de la Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (MICECI) afin de répondre aux nouvelles réalités du terrain.

Examen de la situation actuelle

3. Depuis que le Président de la CEDEAO a convoqué à Accra, le 6 mars 2003, une réunion extraordinaire avec les chefs des forces politiques ivoiriennes, les événements suivants se sont déroulés :
 - a) Réunion du Conseil national de sécurité à Yamoussoukro, le mardi 11 mars 2003;
 - b) Constitution et inauguration du Gouvernement de réconciliation nationale à Yamoussoukro, le jeudi 13 mars 2003.
4. Depuis ces événements, le climat politique s'est considérablement amélioré et toutes les forces politiques participent maintenant au processus, ce qui nécessite le réexamen des besoins opérationnels de la MICECI.

Nouveau mandat de la MICECI

5. À sa cinquième réunion tenue à Accra, la Commission de défense et de sécurité a approuvé le nouveau mandat suivant :

- a) Contribuer à l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis;
- b) Prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et la liberté de circulation des personnels, des observateurs et des organismes humanitaires;
- c) Assurer, sans préjudice des responsabilités du Gouvernement de réconciliation nationale, la protection des civils immédiatement menacés de violences physiques à l'intérieur de leurs zones d'opérations, et en fonction de leurs moyens;
- d) Surveiller la cessation des hostilités;
- e) Faciliter la libre circulation des personnes, des biens et des services;
- f) Contribuer à l'exécution du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion de toutes les forces.

Concept d'opérations

6. Eu égard à l'évolution de la situation, le concept d'opérations révisé est le suivant :

- a) Phase I
 - 1) Achever le transfert d'autorité entre les forces françaises et la Force de la MICECI le long de la ligne de cessez-le-feu (LCLF) (ligne de séparation);
 - 2) Contribuer à assurer la sécurité des membres du Gouvernement de réconciliation nationale conformément à l'Accord de Linas-Marcoussis, de concert avec la force française et les forces de sécurité locales;
- b) Phase II
Élargir les opérations et établir une présence dans les secteurs dans l'ensemble du pays afin de rétablir la confiance parmi la population;
- c) Phase III
Aider au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion;
- d) Phase IV
Ajustement, réduction et retrait de la Mission.

Tableau d'effectifs révisé

7. Le tableau d'effectifs révisé pour chaque phase est le suivant :

- a) Phase I
 - 1) Transfert d'autorité sur la LCLF : 1 292 soldats, tous grades confondus;
 - 2) Unité d'aviation : 92 soldats, tous grades confondus;

- 3) Antenne médicale de niveau II : 80 soldats, tous grades confondus;
- 4) Contribution à la sécurité des membres du Gouvernement : 300 spécialistes;
- 5) Observateurs militaires des Nations Unies : 90 soldats;
- 6) Éléments de soutien logistique : 230 soldats, tous grades confondus
- 7) 15 spécialistes : 1 dentiste, 2 prothésistes dentaires, 8 infirmiers, 2 traducteurs et 2 interprètes;

Nouvel effectif, phase I : 2 009 soldats, tous grades confondus et 90 observateurs militaires des Nations Unies.

b) Phase II

- 1) Élargissement des opérations et présence dans l'ensemble du pays :
 - a. Six compagnies renforcées, de 173 soldats chacune, plus une section de 33 soldats : 1 071 militaires, tous grades confondus;
 - b. Génie de combat : 125 soldats, tous grades confondus;
- 2) *Nouvel effectif*, phase II : (1 981 + 125 + 1 071) : 3 205 soldats, tous grades confondus, et 90 observateurs militaires des Nations Unies.

c) Phase III

Aider au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion :

- 1) Soldats – Effectif identique à celui de la phase II;
- 2) Observateurs militaires des Nations Unies – 60 observateurs supplémentaires;
- 3) Police civile/gendarmes;
- 4) Personnel chargé des élections;
- 5) Organisations non gouvernementales.

À déterminer
par le secrétariat
de la CEDEAO

Nouvel effectif, phase III : 3 205 soldats et 150 observateurs militaires des Nations Unies.

d) Phase IV

Ajustement, réduction et retrait :

Des détails seront fournis plus tard.

- e) État des effectifs – voir *annexe A*

Soutien logistique nécessaire

8. Le soutien logistique nécessaire à la suite du nouvel effectif de la Force porte sur les domaines suivants :

- a) Prévisions de dépenses;
- b) Nourriture;

- c) Transport;
- d) Antenne médicale.

9. **Prévisions de dépenses.** On trouvera à l'annexe B du présent rapport les prévisions de dépenses, durant les diverses phases, pour une période de six mois. Les montants ont été établis d'après le budget approuvé de la CEDEAO, qui s'élève à 1 384,5 euros par personne et par mois. Ils se résument comme suit :

- a) Phase I : 4 437 322,50 euros pour 2 009 soldats, tous grades confondus;
- b) Phase II : 26 623 935 euros pour 3 205 soldats, tous grades confondus;
- c) Phase III : 26 623 935 euros pour 3 205 soldats, tous grades confondus;
- d) Phase IV : à déterminer ultérieurement.

10. **Nourriture.** Il est maintenant envisagé de mettre en place une base logistique capable de fournir à tous les contingents les rations non périssables dont ils ont besoin – ce qui représente les deux tiers de l'indemnité de nourriture de 4 euros, le tiers restant devant aller aux achats locaux de denrées périssables.

11. **Transport.** La phase II implique l'élargissement de la MICECI sur le territoire des Forces nouvelles. Il en résulte que la Force devrait améliorer sa mobilité afin de couvrir effectivement l'ensemble du territoire – au moyen de véhicules de transport de troupes (VTT), de véhicules blindés de combat (VBC) et d'aéronefs à voilure fixe et à voilure tournante. Il est par conséquent demandé que la Force soit dotée d'urgence d'une unité d'aviation. Étant donné que des patrouilles de longue portée seront nécessaires en raison de l'élargissement de la Force, les moyens de transport routier de la MICECI doivent être considérablement améliorés sur le plan de l'efficacité opérationnelle, en particulier du fait que les véhicules des Pacific Architect Engineers (PAE) actuellement utilisés par la Mission sont vieux et parfois peu fiables.

12. **Antenne médicale.** À l'heure actuelle, 1 292 soldats se trouvent sur le terrain sans antenne médicale organique de niveau II. Cette situation est très préoccupante pour la Mission. L'état de l'appui de niveau I n'est pas satisfaisant non plus, les fournitures ayant presque déjà été épuisées. Étant donné que le Nigéria a offert d'assurer l'antenne médicale de niveau II, il est recommandé au secrétariat de la CEDEAO de régler sans tarder cette question.

Questions juridiques

13. **Mémorandum d'accord.** Un mémorandum d'accord devrait être signé entre la MICECI et la force française étant donné qu'elles opèrent déjà de concert. La Force de la CEDEAO a présenté aux Français un projet de mémorandum d'accord aux fins d'approbation. Il est à espérer que ce texte sera bientôt signé par les deux parties. Il n'existe toujours pas de mémorandum d'accord entre la CEDEAO et les pays fournisseurs de contingents afin de régulariser le cadre logistique de la Force.

14. **Directives de la CEDEAO à l'intention du commandant de la Force.** Le secrétariat exécutif de la CEDEAO devrait valider d'urgence les règles d'engagement proposées afin qu'elles soient utilisées par la Force de la CEDEAO.

Décisions de la cinquième réunion de la Commission de défense et de sécurité

15. Il est suggéré que le secrétariat de la CEDEAO et toutes les parties prenantes adoptent des mesures afin d'appliquer la plupart des décisions adoptées à Accra lors de la cinquième réunion de la Commission de défense et de sécurité (telles qu'elles figurent au paragraphe 38 du rapport final), notamment :

- L'offre du Nigéria d'assurer l'antenne médicale de niveau II;
- La demande de contribution adressée aux pays membres afin d'obtenir le personnel spécialisé suivant : 300 gendarmes (police civile), 1 dentiste, 2 prothésistes dentaires, 8 infirmiers, 2 traducteurs et 2 interprètes;
- La publication de directives (soutien logistique et opérations).

Conclusion

16. Il était devenu nécessaire de réexaminer les opérations de la MICECI en raison de l'évolution de la situation depuis la réunion extraordinaire tenue le 6 mars 2003, à Accra, entre le Président de la CEDEAO et les chefs de toutes les forces politiques ivoiriennes. Cet examen a porté sur le concept d'opérations, les effectifs de la Force et le soutien logistique requis.

17. Le nouveau concept d'opérations comprend quatre phases, comme il est souligné au paragraphe 6. L'examen a déjà permis de définir les nouveaux effectifs de la Force comme suit :

- a) Phase I : 2 009 soldats tous grades confondus, et 90 observateurs militaires des Nations Unies;
- b) Phase II : 3 205 soldats, tous grades confondus, et 90 observateurs militaires des Nations Unies;
- c) Phase III : 3 205 soldats, tous grades confondus, et 150 observateurs militaires des Nations Unies;
- d) Phase IV : Les détails seront arrêtés ultérieurement.

18. L'examen a permis par ailleurs de définir le soutien logistique nécessaire dans les domaines du budget, de la nourriture, du transport et du soutien médical.

Recommandations

19. Les recommandations suivantes sont présentées aux fins d'examen :

- a) En application du nouveau concept d'opérations, le nouvel effectif de la Force proposé est nécessaire pour l'accomplissement de la Mission;
- b) Le secrétariat de la CEDEAO devrait demander des contributions aux pays membres;
- c) Le projet de budget figurant à l'annexe B du rapport devrait être approuvé dès que possible afin de faciliter l'exécution du mandat de la Mission;
- d) Aucun effort ne doit être épargné pour améliorer la mobilité de la Mission, en particulier le déploiement d'une unité d'aviation, comme il est prescrit dans la référence A;

e) Le secrétariat de la CEDEAO devrait être prié d'envisager favorablement l'offre du Nigéria d'assurer le soutien médical de niveau II;

f) Toutes les questions juridiques en suspens, telles que le mémorandum d'accord et les règles d'engagement, devraient être réglées;

g) Le secrétariat de la CEDEAO et toutes les autres parties prenantes sont priées de faciliter l'approbation, aux fins d'application, des décisions de la cinquième réunion de la Commission de défense et de sécurité tenue à Accra les 4 et 5 mars 2003.

Annexes

A : État récapitulatif des effectifs durant les diverses phases

B : Prévisions de dépenses pour le nouvel effectif de la Force

C : Moyens de transport terrestre et aérien nécessaires

Annexe A
État récapitulatif des effectifs durant les diverses phases

1. Phase I
 - a) Protection de personnalités : 300 spécialistes
 - b) Unité d'aviation : 92 soldats, tous grades confondus
 - c) Antenne médicale de niveau II : 80 soldats, tous grades confondus
 - d) Éléments de soutien logistique : 230 soldats, tous grades confondus
 - e) Observateurs militaires des Nations Unies : 90 personnes
 - f) Personnel spécialisé : 15 personnes
2. Nouvel effectif de la Force : 2 009 soldats, tous grades confondus, et 90 observateurs militaires des Nations Unies
3. Effectifs supplémentaires nécessaires : 717 soldats, tous grades confondus, et 90 observateurs militaires des Nations Unies
4. Phase II
 - a) 6 compagnies renforcées (6 x 173) et une section (33) : 1 071 soldats, tous grades confondus
 - b) Génie de combat : 125 soldats, tous grades confondus
5. Nouvel effectif de la Force (2 009 + 125 + 1 071) : 3 205 soldats, tous grades confondus, et 90 observateurs militaires des Nations Unies
6. Effectifs supplémentaires nécessaires : 1 913 soldats, tous grades confondus
7. Phase III
Effectif identique à celui de la phase II
8. Phase IV
À déterminer en détail ultérieurement

Annexe B
Prévisions de dépenses pour le nouvel effectif de la Force

<i>Phase</i>	<i>Effectif</i>	<i>Budget approuvé : mois-personne (euros)</i>	<i>Budget concernant l'effectif de la Force par mois (euros)</i>	<i>Budget concernant l'effectif de la Force pour six mois (euros)</i>	<i>Observations</i>
<i>a)</i>	<i>b)</i>	<i>c)</i>	<i>d)</i>	<i>e)</i>	<i>f)</i>
I	2 009	1 384,5	2 781 460,50	4 437 322,50	
II	3 205	1 384,5	16 688 763,00	26 623 935,00	
III	3 205	1 384,5	16 688 763,00	26 623 935,00	Identique à la phase II
IV			À déterminer ultérieurement		

Notes :

1. Le secrétariat de la CEDEAO sera informé par une résolution du Conseil de sécurité de la nécessité de fournir les fonds requis pour le budget concernant le premier mandat (6 mois).
2. Le montant de **1 384,5 euros par personne et par mois** couvre l'indemnité journalière de subsistance, la nourriture, le paquetage et l'équipement.

Annexe C

Moyens de transport terrestre et aérien nécessaires

<i>Phase</i>	<i>Camions tout-terrain</i>	<i>VAB/VBTT</i>	<i>VAB/AML</i>	<i>Camions 20 tonnes</i>	<i>VTT</i>	<i>Ambulances</i>	<i>Dépanneuses lourdes</i>	<i>Camions-citernes à essence</i>	<i>Camions-citernes à eau</i>	<i>Remorques 1 tonne</i>	<i>Autocars</i>	<i>Camionnettes</i>	<i>Aéronefs</i>	<i>Observations</i>
I	4	3	14	–	40	–	–	2	–	–	–	25	01 MI 8 01 AM 26	
II	24	170	34	5	150	15	15	6	20	20	5	60	01 ANT 26 04 MI 8 01 Héli liaison	
III	24	170	34	5	150	15	15	6	20	20	5	60	01 ANT 26 04 MI 8 01 Héli liaison	
IV	À déterminer ultérieurement													